

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 469

présenté par

M. Apparü, M. Martin, M. Solère, M. Aubert, M. Fromion, M. Douillet, M. Vitel, M. Abad,
Mme Le Callennec, Mme Genevard et M. Decool

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Supprimer les alinéas 121 à 129.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme des rythmes scolaires est aujourd'hui nécessaire. Depuis des années, tout le monde s'accorde sur la question de l'organisation nouvelle du temps scolaire, bien plus élevé en France que dans les autres pays. Il n'en demeure pas moins que l'impréparation de cette réforme nécessite de l'ajourner.